

Fièvre charbonneuse	
Note d'information	22/08/2018

FIÈVRE CHARBONNEUSE

PLUSIEURS FOYERS DECLARES DANS LES HAUTES-ALPES

Auteurs (par ordre alphabétique) : Anne Bronner (DGAI), Didier Calavas (Anses), Yves Lambert (DGAI), Séverine Rautureau (DGAI)

Auteur correspondant : yves.lambert@agriculture.gouv.fr

Un premier foyer de fièvre charbonneuse a été confirmé le 11 juillet 2018 dans un cheptel bovin allaitant du département des Hautes-Alpes à la suite de mortalités brutales observées fin juin. Ont suivi huit foyers début juillet. Depuis fin juillet alors que l'épisode semblait stabilisé, de nouveaux foyers sont rapportés régulièrement.

Au 22 août 2018, dix-sept foyers étaient confirmés et six autres élevages sont suspects (suspicion forte) dont quatre détectés la semaine dernière (semaine 33).

Ces foyers sont regroupés dans douze communes, proches de Gap. Ils se caractérisent par un faible taux d'attaque, d'un à trois animaux infectés par foyer. Les cas au sein des foyers concernent essentiellement des bovins et ovins ; trois cas ont été dénombrés chez des équidés.

Deux experts de l'Anses se sont rendus sur place le 27 juillet 2018, afin de mener des investigations épidémiologiques pour essayer de déterminer l'origine de la contamination et prévenir les risques de diffusion de l'infection.

Une partie de la zone touchée seulement a été retrouvée comme historiquement contaminée (alpage sur la commune d'Anceille en 1992). Toutefois, cette information doit être considérée avec prudence, compte tenu des biais de mémoire possible (les spores pouvant résister de nombreuses années dans le sol) ; tout sol en France est ainsi susceptible d'être réservoir par sa composition et par l'historique d'enfouissement avant le dispositif de l'équarrissage.

Le seul facteur commun entre les foyers identifiés réside dans les conditions climatiques très favorables à la remontée de spores de *Bacillus anthracis* (la bactérie responsable de la fièvre charbonneuse) et leur ingestion par les animaux : automne 2017 très sec, suivi de fortes précipitations au printemps 2018 puis une sécheresse précédant l'apparition des cas. Aucun autre facteur commun n'a été mis en évidence susceptible d'expliquer l'ensemble des foyers. Il s'agit donc de plusieurs cas indépendants, expliqués par une résurgence multifocale.

Même si la vigilance de l'ensemble des acteurs a été renforcée (confirmée par l'augmentation du nombre de suspicions déclarées à la DDPP), ce bilan doit être considéré à ce stade comme provisoire, les lieux impactés étant pour certains d'entre eux des estives avec accès difficile aux animaux et une surveillance non régulière.

Cet épisode de fièvre charbonneuse s'inscrit dans un schéma classique de réapparition de l'infection. En France, des cas de fièvre charbonneuse sont ainsi régulièrement détectés et surviennent généralement de manière sporadique. Leur nombre varie selon les années (de 0 à 5 par an) mais une conjonction de conditions climatiques et géologiques peut donner lieu à des résurgences multifocales groupées localement, comme c'est le cas aujourd'hui dans le département des Hautes-Alpes ou précédemment en Moselle en 2016, ou en Franche-Comté en 2008.

La maladie et le contexte font que la situation et la dynamique des cas ne sont pas prévisibles, même s'il est probable que les évolutions météorologiques devraient conduire désormais à une diminution du nombre de nouveaux cas, comme cela a été observé dans les épisodes précédents.

Les mesures de prévention en élevage mais également en santé publique s'appuient sur un avis récent de l'Anses publié en 2017 à la suite de l'épisode de 2016 en Moselle. Les mesures de gestion dans les élevages reposent sur l'antibiothérapie et la vaccination des animaux exposés.